

Dans la nuit du 4 au 5 août 2023, Valentine écrit des messages à Yanne, son ex, pour lui demander de la rejoindre à Sablé-sur-Sarthe. Mais ses SMS affectueux sont dictés par Hicham, son nouveau petit ami, qui s'est bagarré avec Yanne quelques heures plus tôt.

Le but de ces textos ? Essayer de calmer la situation [entre les deux hommes] , déclare ce lundi 18 septembre 2023 devant le tribunal cette prévenue de 26 ans, vêtue de noir et coiffée d'un chignon perché en haut du crâne. Devinant un guet-apens, Yanne, qui lit son message tout en descendant cinq bouteilles de rosé avec son ami Gilome, se rend au rendez-vous de son ex sur un parking de Sablé armé d'une batte de baseball.

Deux affrontements dans la rue

La suite de l'histoire lui donne raison : Hicham débarque avec son ami Samir quelques minutes plus tard. La bagarre éclate instantanément ; entre Hicham et Yanne d'une part, entre leurs amis d'autre part. Les deux clans s'éparpillent, avant de se retrouver un peu plus tard pour un second affrontement, toujours dans la rue.

Au terme des deux rixes à coups de battes de baseball, de couteaux et de bouteille de verre, Hicham s'en tire avec trois coups de couteau et trois jours d'interruption totale de travail (ITT). Gilome et Samir se voient délivrer une ITT d'un jour. Valentine, Hicham et Samir ont été également menacés par Yanne avec un couteau.

« Une jeune fille de bonne famille »

Pendant quatre heures, le tribunal a tenté de démêler cette affaire où les cinq prévenus se considèrent comme victimes et se sont constitués parties civiles. L'enquête avait démarré pour tentative d'assassinat. Les quatre jeunes hommes, âgés de 21 à 30 ans, comparaissent finalement pour des violences aggravées ; la prévenue pour complicité.

À LIRE AUSSI

« Je suis dégoûté de l'étroitesse d'esprit des gens » : l'exposition d'un photographe vandalisée

C'est une jeune fille de bonne famille qui est passée des quartiers résidentiels aux cités HLM de la Sarthe , plaide son avocat, Jérémie Kalfon. Sa mère est directrice d'école, son père était capitaine dans l'armée et il est devenu expert-comptable. Elle est atteinte du syndrome Gilles de la Tourette, qui se caractérise par des troubles majeurs de l'attention, des troubles du comportement et du sommeil. Elle a rapidement été en échec scolaire et en rupture familiale.

Bracelet électronique tout juste retiré

Un coup de cœur pour un trafiquant de stup lui a valu une première condamnation pour une complicité de braquage, ajoute l'avocat, selon qui sa cliente est guidée avant tout par la volonté de plaire aux uns et aux autres.

Les autres prévenus sont inconnus de la justice, à l'exception d'Hicham, au casier noirci de onze mentions, notamment des violences. Son bracelet électronique lui avait été retiré quelques jours avant les faits.

Hicham Boudil est condamné à deux ans de prison ferme et maintenu en détention. Yanne est condamné à un an de sursis probatoire pendant deux ans. Valentine devra porter un bracelet électronique pendant un an et ne pourra pas revenir dans la Sarthe pendant cinq ans. Quant aux amis des rivaux, Samir est condamné à huit mois de prison avec sursis et Gilome à dix mois de prison avec sursis. Le tribunal a aussi prononcé des interdictions de contacts entre les prévenus